

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des budgets

PROCÉDURE BUDGÉTAIRE 2007

15.3.2007

DOCUMENT DE TRAVAIL

sur l'optimisation des ressources dans l'exécution du budget

Commission des budgets

Rapporteur: James Elles

Introduction

Le présent document de travail décrit l'approche du budget 2007 proposée par le rapporteur général pour assurer une utilisation optimale des ressources dans le cadre de l'exécution du budget 2007. L'approche est conforme au concept qui constituait une partie importante des travaux du Parlement européen relatifs au budget 2007.

La base du présent document est la déclaration commune du Parlement européen et de la Commission en vue d'assurer la bonne exécution du budget, adoptée lors de la conciliation du 28 novembre 2006 sur le budget 2007 et jointe à la résolution du Parlement, en deuxième lecture du budget 2007 (voir annexe I).

1. Quels sont les éléments essentiels de la déclaration?

Les éléments clés de la déclaration commune sont les suivants:

- *« Cette démarche vise à évaluer et à apprécier les aspects quantitatifs et qualitatifs de chaque programme de l'Union. Dans cette optique, l'évaluation des programmes de l'Union doit devenir une préoccupation majeure des institutions associées à la procédure budgétaire annuelle. »*
- *« Les deux institutions conviennent de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le suivi de l'exécution du budget grâce à une procédure utilisant toutes les informations disponibles à compter de janvier 2007, à laquelle toutes les commissions du Parlement européen seront associées. »*
- *« Le Parlement européen s'engage à mieux utiliser les virements et les budgets rectificatifs, instruments qui permettent de contrôler l'exécution du budget en cours d'exercice, en considération des priorités du Parlement et de ses prérogatives interinstitutionnelles. »*
- *« Les résultats de ce processus en cours feront l'objet d'échanges de vues dans le cadre de chacun des trilogues prévus à l'annexe II de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006. »*

2. Comment traiter de la substance de ces points?

Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'évaluation des programmes communautaires et pour accroître le suivi au cours de la préparation du budget 2007. En dehors des fiches d'activité produites par la Commission pour chacun de ses domaines politiques dans le cadre de l'avant-projet de budget (APB), les travaux du rapporteur général 2007 ont mis en exergue quatre sources clés d'informations pour cette tâche de suivi et d'évaluation: les rapports spéciaux de la Cour des comptes; les rapports de synthèse sur la gestion des fonds par la Commission; les études coûts-avantages; et le document d'alerte pour les prévisions budgétaires. Ces sources d'informations, ajoutées à celles liées aux travaux de la commission du contrôle budgétaire, peuvent et doivent être utilisées davantage par le Parlement pour identifier les politiques et programmes à la traîne, pour lesquels la qualité des dépenses

communautaires est faible.

Sur la base de ces sources d'informations et en rapport avec les travaux sur la décharge budgétaire, il devrait être possible de dresser un projet de liste comprenant les lignes budgétaires «faibles» pour lesquelles des améliorations substantielles de la qualité des dépenses sont possibles.

Par exemple, en relation au 7^e programme-cadre de recherche, le rapport annuel 2005 de la Cour des comptes (pp. 159 - 178) soulève des problèmes de comptabilisation des heures de travail réelles des chercheurs. Le système d'audit applicable s'est révélé inefficace. Il faut examiner si l'équilibre des pouvoirs existe dans le PC7. Un autre exemple de la coopération financière avec l'Europe de l'Est au titre de la PEV est que le rapport spécial de la Cour des comptes n° 2/ 2006 se montrait hautement critique vis-à-vis de plusieurs éléments des projets TACIS en Fédération de Russie. Les dépenses dans ce domaine au titre de la PEV devraient continuer d'être contrôlées. Un troisième exemple concernant la réalisation du FEDER – assistance technique et mesures innovantes – est que les taux de mise en œuvre se sont fortement détériorés en 2006 par rapport à 2005.

Les lignes budgétaires faibles identifiées peuvent servir de base pour des études coûts-avantages, conformément à l'approche adoptée au cours de la préparation du budget 2007. Ces études peuvent être commandées par la commission des budgets afin que les résultats puissent être disponibles à temps pour influencer l'approche du Parlement pour sa première lecture en octobre.

Afin de garantir l'implication totale des membres de la commission dans ce processus, il est proposé que des «**rapporteurs de suivi**» soient désignés et chargés de surveiller les «programmes déficients» spécifiques et les lignes budgétaires «faibles». Ils devraient ensuite jouer le rôle de conseillers du rapporteur général et des rapporteurs dans les commissions spécialisées pour mieux utiliser les virements et les budgets rectificatifs en vue d'améliorer l'évaluation et l'appréciation du budget communautaire par le biais d'un examen étendu de chacune des propositions de la Commission.

Comment simplifier les aspects procéduraux?

Lors de la préparation du budget 2007, des efforts significatifs ont été faits pour impliquer les rapporteurs sur le budget de chacune des commissions spécialisées du Parlement. Ceci a permis au Parlement d'adopter une approche cohésive et cohérente au cours des trilogues et conciliations avec le Conseil. La déclaration commune a également souligné l'importance d'impliquer toutes les commissions spécialisées du Parlement aux efforts en vue d'améliorer l'optimisation des dépenses dans le budget.

Il est suggéré que ce point soit ajouté à l'ordre du jour des réunions traditionnelles entre le rapporteur sur le budget 2008 et les rapporteurs sur le budget des commissions spécialisées qui auront lieu en juin et septembre 2007. Pour lancer ce processus, le rapporteur général propose d'organiser une réunion supplémentaire avec les rapporteurs sur le budget 2007 et 2008 en mars 2007 afin de consolider les progrès réalisés en 2006. Il appartient aux membres de la commission CONT de décider de la manière dont ils souhaitent participer à ce processus.

Ces réunions avec les rapporteurs sur le budget des commissions spécialisées peuvent être utilisées pour préparer les échanges de vues relatifs à la bonne exécution du budget prévus lors de chaque trilogue budgétaire par la déclaration commune de novembre 2006.

L'annexe II du présent document de travail établit un calendrier possible des événements, augmentant le nombre de réunions traditionnelles consacrées à la procédure budgétaire.

Annex I - Joint statement of the European Parliament and the Commission to ensure proper budget implementation

- This text was agreed in the context of the 28 November 2006 conciliation meeting on the 2007 budget and annexed to Parliament's second reading resolution on the 2007 budget.

In the framework of the budgetary procedure the European Parliament and the Commission emphasise the need for improved value for money in the EU budget and are of the opinion that this concept must be applied on a permanent basis. The aim of this approach is to evaluate and assess the quantitative and qualitative aspects of each EU programme.

In this context, the evaluation of EU programmes should become a major element of concern for the institutions involved in the annual budgetary procedure.

The European Parliament and the Commission recall that Activity-Based Management (ABM) is to offer an integrated view of the performance and cost of the various policy areas including both operational and administrative resources.

The two Institutions agree to take the necessary steps with regard to improving the monitoring of budget implementation through a process using all available information as from January 2007 to which all committees of the European Parliament will be associated. The European Parliament undertakes to make better use of transfers and amending budgets as instruments to scrutinise budget implementation during the year in respect of Parliament's priorities and its inter-institutional prerogatives.

The results of this ongoing process will be the subject of exchange of views in each dialogue foreseen in Annex II of the Interinstitutional Agreement of 17 May 2006.

This exercise aims to ensure that policies financed by the EU budget deliver better value for money to European citizens and respond to the challenges which the European Union faces through the best possible allocation of EU funds.

Annexe II - Étapes de la procédure annuelle

PROCÉDURE ANNUELLE POSSIBLE

Phase I Définition du cadre

Mars Déterminer les programmes/lignes budgétaires caractérisés par une exécution faible lors de la rencontre avec les rapporteurs sur le budget des commissions

Avril Lancement d'études coûts-avantages concernant un choix de lignes/programmes budgétaires

Phase II Analyse et évaluation

Au nombre des sources d'information figurent:

Mai Document de travail sur l'ABB

Juin Alerte prévisions budgétaires

Juillet Résultats des études coûts-avantages

Juillet Audition sur les lignes/programmes caractérisés par une exécution faible, avec les commissions

Phase III Exploitation de l'information

Automne Utilisation des résultats de l'analyse et des auditions pour aborder la première et la deuxième lecture du budget

Annexe III - Suggestion de thèmes pour les groupes de suivi

1. Recherche dans le domaine de l'énergie et des transports
2. Stratégie de politique agricole et coordination
3. Politiques d'immigration et d'asile communes
4. Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
5. Promotion de l'esprit d'entreprise/compétitivité et programme d'innovation